

ANNEXE I

(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PHASE DE PLANIFICATION, DE CONCEPTION ET DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTRES TRAVAUX ET DÉMARCHES PRÉPARATOIRES

SECTION I

NATURE ET DESCRIPTION DES DÉPENSES ET DU PROJET

1. Le projet comprend l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche ou la location du personnel portant sur les activités de planification, de conception et de préparation des plans et devis nécessaires pour bâtir le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec sur le territoire de l'agglomération de Québec.

Cette étape du projet inclut aussi les activités en lien avec la gestion de projet ainsi que toutes autres activités, biens et travaux préparatoires essentiels à la mise en place d'un bureau de projet et à la préparation de la phase de réalisation du projet. Sans se limiter, ces activités et travaux incluent aussi l'acquisition à des fins municipales d'immeubles et de servitudes de gré à gré ou par voie d'expropriation et peut comprendre divers ouvrages connexes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières aux fins d'autorisation et d'exécution du projet en tout ou en partie. Ces travaux peuvent être réalisés tant en régie que par des firmes ou entrepreneurs privés.

2. Le projet consiste plus précisément à réaliser l'ensemble des activités de planification, de conception et de préparation des plans et devis afin de bâtir une ligne de tramway de 23 kilomètres, dont 3,5 kilomètres en tunnel, une ligne de trambus en site propre exclusif de 15 kilomètres, des infrastructures dédiées au transport en commun en site propre dont un tronçon commun de plusieurs parcours avec accès prioritaire, 16 kilomètres de nouvelles voies réservées ainsi que des pôles d'échanges, des stations et d'autres équipements et infrastructures. Ces activités incluent l'embauche et/ou le louage du personnel, les services professionnels et techniques et toutes autres activités requises pour la réalisation du projet.
3. Le projet comprend également le versement de tout montant au RTC par la ville relativement au remboursement découlant des droits et obligations de la Société de transport de Québec en regard de toute décision prise par cette dernière relativement à la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la ville depuis le 1^{er} janvier 2018, le tout conformément à la loi.
4. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet, des services professionnels et techniques, du personnel requis, des frais de gestion du projet et toutes autres dépenses ou travaux visés aux articles 1 à 4 s'élèvent à la somme de 215 300 000 \$.

TOTAL : 215 300 000 \$

Annexe préparée le 14 août 2019 par :

Manon Gauthier, directrice du contrôle du projet
Bureau de projet du Réseau structurant de transport
en commun